

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS848

présenté par  
Mme Pouzyreff et M. Rousset

-----

### ARTICLE 11

À la seconde phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« suffisante »,

insérer les mots :

« , en vision directe, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision